

Département de Saône-et-Loire  
COMMUNE DE LA CLAYETTE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2026/03**

**Séance du 26 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2026	<b>Présents :</b> LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, LABONNE NOLLET Laurie, PLATHEY Pierre, BOUCLIER Florence, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MARTINOT Noémie, BENCADI Karim, MORIN DESMURS Michèle, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BUSSEUIL Georges
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 15	
Nombre de suffrages exprimés : 15	
Votes Pour : 15	<b>Procurations :</b>
Vote Contre : 0	<b>Excusés :</b> MATHUS Véronique, MUNCH Armelle, CLEMENT Pascal
Abstentions : 0	<b>Absents :</b> DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : MORIN DESMURS Michèle

**Objet : Demande de labellisation villes et villages d'accueil des véhicules anciens**

Monsieur le Maire indique que des porteurs de projet locaux souhaitent créer un club de voitures anciennes et dans ce contexte proposer l'adhésion de la commune de La Clayette au label Villes et Villages d'Accueil de Véhicules d'Époque.

La Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE, association reconnue d'utilité publique) a pour mission d'encourager, de coordonner et de développer en France les initiatives en vue de la restauration, de la sauvegarde et de l'utilisation de véhicules d'époque. Elle veille au maintien du droit de circuler pour tous ces véhicules, dans le respect des réglementations existantes.

La Fédération rassemble 1 500 adhérents, parmi eux des clubs, des professionnels et des musées dont l'activité correspond à cet objectif.

Ce label est né d'une ambition de créer un réseau national de communes engagées dans le développement touristique d'automobiles anciennes. Il est attribué aux communes qui favorisent l'accès et le stationnement des véhicules d'époque dans leur centre-ville. Le but est de faire cohabiter au sein des villes et des villages le patrimoine immatériel et matériel : musées, savoir-faire, manifestations et véhicules d'époque.

Ce programme a pour vocation d'accompagner les clubs dans l'organisation des activités en centralisant sur le même site l'ensemble des informations pratiques et touristiques d'une commune et de ses équipements : randonnées touristiques, rallyes, rassemblements, visites de musées, garagistes, restaurants, stationnements, contacts de la mairie, événements automobiles...

L'office de tourisme Brionnais Sud Bourgogne a suggéré à la commune de réaliser les démarches en vue de la labellisation.

D2026/5



**Aussi, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, propose :**

**-DE SOLLICITER** le label Ville et Village d'Accueil de Véhicules d'Epoque;

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le  
27/01/2026  
Acte publié sur le site internet le 29/01/2026  
Acte contresigné le .....

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

